L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAUNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 par annum.
Do. TRIMESTRIEL.....$10 payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 27 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR :

HENRY JOHNSON,

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

Hier il a été présenté un bill tendant à obliger la banque de l'Atchafalaya à se conformer aux conditions de sa charte. Nous pensons que l'adoption de ce bill n'éprouvera aucune difficulté car il ne fait que dire ce que tout le monde pense.

La compagnie de l'Atchafalaya a été incorporée dans le but de faire construire un *rail road* sur un point déterminé, et à cet effet, et comme compensation des sacrifices que devaient nécessiter les avances d'un pareil travail, il lui fut accordé le privilège d'émettre du papier Monnaie et de faire la Banque.

D'après cela il est évident que cette compagnie se trouvait obligée à faire construire dans le plus bref délai possible le chemin de fer qui a servi de but à son incorporation; car c'est pour atteindre ce but qu'on lui a accordé la faculté de devenir institution monétaire.

Cependant la compagnie ne paraît point avoir pris ce devoir au sérieux. Elle a commencé les travaux, et voilà tout. En attendant le temps s'écoule, et le chemin de fer, si nécessaire aux débouchés des produits de l'Etat reste toujours un projet. Et qu'on ne croie pas du reste que la compagnie a renoncé à la partie lucrative de sa charte en ne remplissant pas les conditions onéreuses que cette charte lui impose; loin de là: elle continue à travailler comme tout que sans s'occuper autrement de la construction du chemin qui motive sa création.

La banque de l'Atchafalaya a été créée à la condition de faire construire un chemin de fer, elle doit donc s'occuper sans saïche de cette construction sous peine de forfaire à sa charte. Les corporations ne peuvent, pas plus que les individus, scinder un acte pour n'y prendre que ce qui leur est avantageux et laisser ce qui leur est contraire.

CONCERT AU PROFIT DES ORPHELINS.

Nous apprenons avec plaisir que la Société des Amis des Arts doit donner le 1er février un concert vocal et instrumental, au profit de l'Asyle des Orphelins de Lafayette, dont une partie a été récemment la proie des flammes. Nous ne pouvons rien dire encore de la composition de ce concert; mais on peut être sûr d'avance qu'elle sera des mieux choisie. L'exécution ne laissera probablement rien à désirer; car la Société des Amis des Arts, qui est toute composée d'amateurs, fait chaque jour des progrès sous la direction de son habile et zélé président, M. Sy, et nous avons de source certaine qu'elle mettra de l'amour propre dans l'accomplissement de la bonne œuvre qu'elle se propose.

THEATRE D'ORLEANS.—Un triste incident est venu hier soir interrompre la première représentation de l'*Ouvrier*, drame en cinq actes de M. F. Soulié: M. Clesel, chargé d'un des principaux rôles de la pièce, a été frappé sur la scène même d'une attaque d'apoplexie, et il a fallu l'emporter dans les coulisses. Le docteur Beugnot qui se trouvait dans la salle, a couru, avec l'empressement le plus louable, porter les premiers secours au malade qu'une abondante saignée a mis promptement hors de danger. Cependant, comme on le pense bien, il a été impossible à M. Clesel de reparaître, et M. Mathieu s'est chargé de le remplacer en lisant son rôle, afin que la représentation pût continuer. Malgré l'espèce de froideur qui devait nécessairement résulter de cette substitution, le drame a obtenu un succès des plus brillants; et les actrices, M. Beaure surtout, y ont contribué pour une bonne part. Nous reviendrons à loisir sur cette intéressante soirée; depuis longtemps nous n'en avions pas eu de pareille au Théâtre d'Orléans, et elle vaut la peine qu'on s'en occupe.

☞ Pour les séances officielles de la Législature, voir la dernière page.

RAPPORT,
SENAT DE L'ETAT DE LOUISIANE.
Séance du 26 janvier 1841.

PRESIDENCE DE M. GARCIA

Après minuit: Lecture du journal de la veille.

Le sénateur de Saint-Martin a la Chambre des Représentans pour l'informer du concours du Senat au bill et aux résolutions suivantes:

Acte relatif à la convocation d'une convention pour amender la constitution de l'Etat.

Résolution relative à la nomination des directeurs de la Banque de Colombie.

Résolution requérant nos sénateurs et priant nos représentants au Congrès d'obtenir du gouvernement fédéral, que des bateaux-vapeurs soient placés aux différentes bouches du Mississipi.

M. Davidson demande que le Sénat qu'il présentera demain le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les jurés jeûbles."

Lecture est faite par le secrétaire d'un bill présenté par le sénateur de la troisième district, ayant pour titre "Acte pour amender les divers actes relatifs à la Compagnie du chemin à coulisses de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans."

M. Waggaman fait observer qu'étant que les diverses branches intéressées dans la question, approuvent les dispositions du bill en cause. Le sénateur de l'ascendia ... pas d'objection, si seul de Baton Rouge. Des pétitions en faveur du bill ont été signées par un grand nombre de citoyens de la ville de Lafayette, et de la paroisse Jefferson. Aucune opposition n'est manifestée par les citoyens d'Hydropolis.

M. Wolf dit que, quoiqu'il n'est nullement informé des dispositions des citoyens d'Hydropolis. Le représentant de la paroisse des Avoyelles étant absent, il serait convenable de ajourner le bill jusqu'à ce que de nouvelles informations soient obtenues.

M. Downs fait la motion de référer de nouveau le bill précédemment référé à la Commission des Adopt.

Bill pour accorder une permission d'absence à Garrique Flanjer, conservateur des hypothèques pour la paroisse St. Landry.

M. Bouzier propose d'amender le bill au moyen d'une insertion dont l'objet serait d'exiger que les cautions de la personne susmentionnée M. Garrique Flanjer, présent l'engagement relatif à leurs bonds, par acte notarié.

M. Crow vote avec une l'amendement au premier, présenté par le sénateur des Natchitoches. Il est bon de remarquer que le fonctionnaire dont il est question, M. Garrique Flanjer, est précisément le même général Garrique qui la conduit, comme chef, et des troupes, lors de la fameuse bataille de Bataille de Cambre ensemble les deux combattre dont ce résulta pour tous les hommes de mérite.

Le sénateur Fenstermaker demande lecture du rapport de l'Etat qui intimait aux personnes de conserver un ... de l'ordre de l'ordonner contre les blancs en cédé et les Adopt.

La Chambre ordonne l'impression de 100 exemplaires des rapports annuels de l'ingénieur, tant depuis la création du bureau des travaux publics.

Comité spécial.—M. Bayles fait un rapport sur le bill qui accorde à Albert C. Osmer le droit de construire un pont avec péage sur la rivière Pahya, paroisse de Tammany.

Bills et lectures de Bills.—D'après une résolution de M. Coltman, la Chambre nomme un comité pour l'examen de l'Hôpital de Charité. Membres du Comité: Coltman, Martin et Thomas.—La Chambre se forme en comité général pour discuter le bill qui accorde une somme de 1000 pour la construction d'une loge au Bonnet Carré, paroisse St. Jean-Baptiste, après l'adoption par le comité, la Chambre ... en session et approuve le dit bill, ainsi qu'un ... présentant port MM. Boudousquié, Pahot, Guion, Winchester et Bruyère. Le bill est mis ensuite aux voix et il est adopté par 37 voix contre 8. Le Comité d'Enrôlement annonce qu'il a fait part à son gouverneur, le bill de la Convention. La Chambre se forme en comité général pour l'examen du bill qui accorde une indemnité à certains propriétaires de la paroisse Lafayette dont les nègres ont été exécutés comme complices d'insurrection. On ajoute à ce bill d'autres sections additionnelles qui accordent: 1e. Une récompense de $1000 à l'esclave qui a dévoilé la conspiration. 2e. une indemnité de $200 à des personnes de la paroisse St. Martin dont les esclaves ont été condamnés; 3e. une autre indemnité pour un esclave de la Pointe; Coupee, 4e. une indemnité pour l'esclave Squire, à M. P. Dupuy. Après avoir discuté sérieusement intéressée dans le comité général, ces sections additionnelles sont présentées à la Chambre qui adopte le bill et ordonne qu'il sera engrossé pour une troisième lecture.

M. Wadsworth présente un bill pour venir à l'aide du collège medical de la Louisiane. Renvoyé au comité d'instruction publique.—Le bill qui autorise les municipalités à établir des écoles publiques, est renvoyé au même comité. Le bill qui change la circonscription électorale et le mode d'élection de la paroisse d'Ascension, subit sa troisième lecture et passe. Un bill du même genre relatif à la Paroisse d'Assomption est également adopté.

La Chambre s'ajourne.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière réunion du comité formé par les Vétérans de l'Empire, à la Nouvelle-Orléans, pour convoquer une assemblée des citoyens de cette ville qui désirent contribuer à la célébration de l'arrivée des cendres de Napoléon, à Paris, et conformément aux avis publiés à cet effet par ledit comité, un grand nombre d'habitants de la Nouvelle-Orléans s'est transporté à l'Hôtel St.-Louis, ce soir, 25 janvier 1841.

L'assemblée ayant appelé à la présidence, l'honorable Charles Maurian, et le gr. le fauteuil, a nommé à l'unanimité, à choisi M. David, consul de France, pour président honoraire et MM. le colonel Cavellier, B. Marigny, Cailleux et Herbault, pour vice-Présidents, et M. L. Eyma, pour secrétaire.

Le Président fait connaître à l'assemblée le but de cette réunion.

M. David, consul de France, après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire, s'exprime ainsi: "C'est beaucoup, Messieurs, s'adresser au représentant, ici, de cette France de 1830, de cette France régénérée, qui a tranchement adopté toutes les gloires nationales et surtout celles de l'Empire."

Le colonel Cavellier s'adresse à l'assemblée; ses paroles sont celles d'un ancien militaire. L'un et l'autre de ce sentiment l'enthousiasme ... que le colonel Cavellier rencontre une vive sympathie de dans toute la salle.

M. B. Marigny, ex-appelé à la tribune; cet orateur relate avec beaucoup d'énergie l'histoire glorieuse du grand homme; ses paroles trouvent leur chemin à tous les cœurs électrise tout le monde; de fréquens applaudissements prouvent à l'orateur que ses paroles sont comprises et que ses sentiments sont partagés par toute l'assemblée.

M. Soulé est vivement appelé à la Tribune; mais une indisposition, dont il fait part à l'Assemblée par une lettre, l'empêche de le faire dans toute la salle.

Sur motion, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolu qu'il sera célébré dans l'église Cathédrale de la Nouvelle-Orléans un service funèbre à la mémoire de Napoléon.

Résolu que le jour dudit service sera fixé dès que l'on aura reçu la nouvelle du dépôt des cendres de Napoléon à Paris.

Résolu que tous les habitans de la Nouvelle-Orléans, sont invités à prendre part à cette cérémonie, et notamment les autorités civiles, judiciaires et militaires et les différentes corporations.

Résolu que des souscriptions seront ouvertes dans les trois municipalités, pour recevoir les dons volontaires de ceux qui désirent contribuer aux frais de cette cérémonie.

Résolu que dix commissaires seront nommés par le bureau dans chacune des trois municipalités pour le mar un comité des finances et d'arrangement, chargé de recevoir les souscriptions, de déterminer et régler les arrangements et propriétés, et de faire et signer les invitations.

Résolu que la liste des commissaires sera publiée dans les journaux.

Résolu que ce comité sera autorisé à nommer tel nombre de commissaires du jour, qu'il jugera convenable pour surveiller l'ordre de la cérémonie, placer les invités et s'occuper d'autres détails.

Sur motion, l'assemblée est ajournée sine die.

Signé CHARLES MAURIAN, Président
L. EYMA, Secrétaire.

THEATRE D'ORLEANS.—Un triste incident est venu hier soir interrompre la première représentation de l'*Ouvrier*, drame en cinq actes de M. F. Soulié: M. Clesel, chargé d'un des principaux rôles de la pièce, a été frappé sur la scène même d'une attaque d'apoplexie, et il a fallu l'emporter dans les coulisses. Le docteur Beugnot qui se trouvait dans la salle, a couru, avec l'empressement le plus louable, porter les premiers secours au malade qu'une abondante saignée a mis promptement hors de danger. Cependant, comme on le pense bien, il a été impossible à M. Clesel de reparaître, et M. Mathieu s'est chargé de le remplacer en lisant son rôle, afin que la représentation pût continuer. Malgré l'espèce de froideur qui devait nécessairement résulter de cette substitution, le drame a obtenu un succès des plus brillants; et les actrices, M. Beaure surtout, y ont contribué pour une bonne part. Nous reviendrons à loisir sur cette intéressante soirée; depuis longtemps nous n'en avions pas eu de pareille au Théâtre d'Orléans, et elle vaut la peine qu'on s'en occupe.

☞ Pour les séances officielles de la Législature, voir la dernière page.

RAPPORT,
SENAT DE L'ETAT DE LOUISIANE.
Séance du 26 janvier 1841.

PRESIDENCE DE M. GARCIA

Après minuit: Lecture du journal de la veille.

Le sénateur de Saint-Martin a la Chambre des Représentans pour l'informer du concours du Senat au bill et aux résolutions suivantes:

Acte relatif à la convocation d'une convention pour amender la constitution de l'Etat.

Résolution relative à la nomination des directeurs de la Banque de Colombie.

Résolution requérant nos sénateurs et priant nos représentants au Congrès d'obtenir du gouvernement fédéral, que des bateaux-vapeurs soient placés aux différentes bouches du Mississipi.

M. Davidson demande que le Sénat qu'il présentera demain le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les jurés jeûbles."

Lecture est faite par le secrétaire d'un bill présenté par le sénateur de la troisième district, ayant pour titre "Acte pour amender les divers actes relatifs à la Compagnie du chemin à coulisses de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans."

M. Waggaman fait observer qu'étant que les diverses branches intéressées dans la question, approuvent les dispositions du bill en cause. Le sénateur de l'ascendia ... pas d'objection, si seul de Baton Rouge. Des pétitions en faveur du bill ont été signées par un grand nombre de citoyens de la ville de Lafayette, et de la paroisse Jefferson. Aucune opposition n'est manifestée par les citoyens d'Hydropolis.

M. Wolf dit que, quoiqu'il n'est nullement informé des dispositions des citoyens d'Hydropolis. Le représentant de la paroisse des Avoyelles étant absent, il serait convenable de ajourner le bill jusqu'à ce que de nouvelles informations soient obtenues.

M. Downs fait la motion de référer de nouveau le bill précédemment référé à la Commission des Adopt.

Bill pour accorder une permission d'absence à Garrique Flanjer, conservateur des hypothèques pour la paroisse St. Landry.

M. Bouzier propose d'amender le bill au moyen d'une insertion dont l'objet serait d'exiger que les cautions de la personne susmentionnée M. Garrique Flanjer, présent l'engagement relatif à leurs bonds, par acte notarié.

M. Crow vote avec une l'amendement au premier, présenté par le sénateur des Natchitoches. Il est bon de remarquer que le fonctionnaire dont il est question, M. Garrique Flanjer, est précisément le même général Garrique qui la conduit, comme chef, et des troupes, lors de la fameuse bataille de Bataille de Cambre ensemble les deux combattre dont ce résulta pour tous les hommes de mérite.

Le sénateur Fenstermaker demande lecture du rapport de l'Etat qui intimait aux personnes de conserver un ... de l'ordre de l'ordonner contre les blancs en cédé et les Adopt.

COMMERCIAL.

COTON.—Arrivé depuis le 25 courant—Louisiane et Mississippi 12000 bls, Tennessee et North Alabama 700; Arkansas 1250; Mobile 800, en tout 15150 balles, dont 1500 élève les arrivages depuis le 1er. courant 50000 balles contre 40,811 balles dont 11 ou de temps dans l'an dernier. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 5400 balles; au Havre 6000; Marseille 1000; à Boston 2500; à New-York 900, ce qui diminue le stock de 20264 balles et le laisse à 141,169 balles contre 100,971 dont il est composé l'an dernier à pareille époque.

ETAT DU COTON

1840. 1 Oct. Stock en mains,		30790
Reçues 3 derniers jours	2071	
Précédemment,	98225	100296
Exporté pendant les 3 derniers jours	17116	
Précédemment,	240700	257,816
Stock en main		141463

Nous avons reçu ce matin des nouvelles de Liverpool jusqu'au 12 inc. jusqu'au 20 du mois dernier. L'effet produit par ces nouvelles sur notre marché a été de mettre de l'inactivité mentionnée dans notre dernière revue; cependant nous avons eu de bonnes demandes et il a été vendu 3000 balles. Les avis reçus hier sont considérés comme étant d'une nature si favorable que les détenteurs persistent pour avoir des prix élevés qui ont été facilement obtenus et dans le courant de la journée 6500 balles ont changé de mains à une hausse de 1/4 à 3/8 sur les cotes précédentes. Il y a eu aujourd'hui encore de bonnes demandes, mais comme elles n'ont pas été facilement satisfaites par les détenteurs, les opérations ont été moins étendues que les jours précédens, et ne se sont élevées qu'à 2000 balles aux prix d'hier.—Nous remarquons que cette hausse comprend exclusivement les qualités audessous de petit courant; belles qualités n'ont presque pas éprouvé de variation. Les transactions pendant les trois derniers jours ont été considérables, et l'on a facilement trouvé des détenteurs, les opérations ont été moins étendues que les jours précédens, et ne se sont élevées qu'à 2000 balles aux prix d'hier.—Nous remarquons que cette hausse comprend exclusivement les qualités audessous de petit courant; belles qualités n'ont presque pas éprouvé de variation. Les transactions pendant les trois derniers jours ...